

## L'INSCRIPTION

Pour bénéficier des services périscolaires, l'inscription est obligatoire et doit impérativement être renouvelée chaque année scolaire.

L'inscription s'effectue lors de la campagne d'inscriptions scolaires et périscolaires :

- sur le **Portail @ccueil**  
(plateforme de téléservices)  
accessible sur [www.mairie-pessac.fr](http://www.mairie-pessac.fr)

- à l'**@ccueil unique**  
dans le hall de l'Hôtel de Ville  
(place de la V<sup>e</sup> République)  
le lundi de 13h30 à 19h et  
du mardi au vendredi de 8h30 à 17h

## INFOS PRATIQUES

**@CCUEIL UNIQUE**

**Tél. 05 57 93 68 00**

[accueil-unique@mairie-pessac.fr](mailto:accueil-unique@mairie-pessac.fr)

## LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

La restauration scolaire  
Les accueils périscolaires



Conception graphique :  [sauvelegraphique.com](http://www.sauvelegraphique.com) - Ville de Pessac - Direction de la Communication - 2011 - Papier issu de forêts gérées durablement

Organisé par

VILLE DE PESSAC  
Direction de l'Éducation  
[www.mairie-pessac.fr](http://www.mairie-pessac.fr)

PESSAC

VILLE DE  
Pessac

**Votre enfant fréquente une école de Pessac. Vous avez la possibilité de l'inscrire aux services périscolaires, gérés par la Ville de Pessac : restauration scolaire et accueil périscolaire. Le tarif de ces services varie selon le quotient familial.**

## La restauration scolaire

Ce service est ouvert durant l'interclasse dans l'ensemble des écoles de la Ville.

La restauration scolaire est basée sur le principe de la liaison froide et le respect des normes d'hygiène. Les repas, élaborés à l'avance par la Cuisine Centrale, sont acheminés par camions frigorifiques dans les écoles où ils sont réchauffés au moment du service.

Une attention particulière est apportée à l'amélioration des conditions d'accueil aussi bien dans l'accompagnement des enfants que dans l'aménagement des salles de restaurant.

Les parents d'élèves sont associés au travail de suivi de la restauration scolaire, par le biais d'une commission participant à l'élaboration des menus et aux visites sur sites.

Une diététicienne est spécialement attachée à la Direction Education pour garantir l'équilibre nutritionnel des repas.

En cas d'allergie alimentaire avérée ou de question de santé particulière, un protocole spécifique (P.A.I. - Projet d'Accueil Individualisé) est établi sous l'autorité du médecin scolaire, permettant aux familles d'apporter à l'école des plats de substitution au menu du jour.

Consulter les menus de la restauration scolaire sur le site de la Ville de Pessac : [www.mairie-pessac.fr](http://www.mairie-pessac.fr) (rubrique Pessac et vous).

## Les accueils périscolaires

Dans chaque école de la Ville, une équipe d'animation prend en charge les enfants avant et après la classe (et pendant l'interclasse dans les écoles élémentaires).

Au delà de la simple prise en charge des enfants, les accueils périscolaires sont avant tout des espaces de loisirs, de jeux et d'éducation.

L'équipe d'animation est attentive aux rythmes des enfants tout au long de leur journée et adapte en conséquence ses propositions d'animation.

N'hésitez pas à interpeller les animateurs pour toutes questions ou remarques au sujet de votre enfant. Dans tous les cas, l'équipe en place se tient à votre disposition.

Horaires des accueils périscolaires :

- le matin de 7h30 à 8h20
- l'interclasse de 11h30 à 13h30
- le soir de 16h30 à 18h30

### ↳ LE MATIN

Les envies sont variées, tous les enfants ne sont pas encore bien réveillés. Des espaces de jeux sont alors disponibles pour eux : livres, jeux de société, matériel de dessin...

C'est un moment privilégié de confort et de détente pour bien se préparer à la journée.

Votre enfant peut terminer tranquillement le petit déjeuner qu'il aura apporté à l'accueil. Parlez-en avec les animateurs de l'équipe.

### ↳ L'INTERCLASSE

**Dans les écoles élémentaires**, les enfants sont pris en charge par les agents techniques et les animateurs.

Avant ou après leur repas, ils peuvent jouer librement sous la surveillance des adultes ou participer aux projets de l'accueil.

**Dans les écoles maternelles**, les enfants sont pris en charge par les agents de la Ville (agents techniques, ATSEM, animateurs). Des espaces de détente adaptés à leurs envies et à leurs besoins leur sont proposés. Pour les plus jeunes, l'accompagnement au temps de repos est organisé.

**Pensez à inscrire le nom des personnes de plus de 16 ans autorisées à prendre en charge votre enfant à l'accueil.**

**Toute modification de situation doit être transmise à l'@ccueil unique de la Mairie.**



### ↳ LE SOIR

Avant et après le goûter fourni par l'accueil, des jeux sont proposés aux enfants.

Différentes animations s'organisent : jeux de plein air, d'expression, sportifs, projets spécifiques... en fonction des envies.

La dernière heure peut être consacrée aux activités calmes ou au travail scolaire en autonomie. Si vous en avez le temps, vous pouvez partager les jeux de vos enfants.

**PÉRISCOLAIRES**